

JESSICA M Beauté
23B rue des Saules Bridault
95110 SANNOIS

Si vous avez subi une coloration sur la zone à traiter ou une pose de faux cils			
Si vous avez effectué des injections sur la zone à traiter (acide hyaluronique, botox ..)			

Conformément à l'arrêté du 03 décembre 2008 relatif à l'information préalable à la mise en oeuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, de maquillage permanent atteste que :

1. Vous m'avez remis l'information prévue par le dit arrêté
2. Vous m'avez informé de manière claire et détaillée :
 - Des risques d'infections
 - Des précautions à respecter après la réalisation des techniques, notamment pour permettre une cicatrisation rapide
 - Du temps de cicatrisation adapté à la technique
 - Des risques de modification de la couleur du pigment qui dépend du renouvellement cellulaire de ma peau et de son exposition au soleil
 - Du caractère nécessaire et conseillée d'une retouche dans un délais de 4 à 6 semaines
3. Vous avez procédé à la recherche de contre-indications au geste et que je vous ai fait part des maladies, traitements et interventions éventuels que j'ai à ce jour
4. Vous m'avez expliqué les détails de l'acte en terme clairs et avez répondu à toute mes questions
5. Je vous ai donné mon accord irrévocable pour le tracé de mon maquillage
6. J'ai pu constater que les emballages des aiguilles étaient stérile à usage unique, que les pigments utilisés ont été ouvert devant moi

Je certifie avoir pris connaissance :

A – Des conditions suivantes :

- 1 - Les pigments sont implantés dans la couche superficielle de la peau à l'aide d'aiguilles à usage unique
- 2 - Ce maquillage aura une durée de vie pouvant varier de 6 à 9 mois.
- 3 - Selon le type de qualité de mon épiderme, il peut arriver une perte de pigment pouvant atteindre 80% de la couleur (moyenne 50%).

B – Précautions à prendre dans les 8 jours qui suivent un maquillage semi-permanent :

JESSICA M Beauté
23B rue des Saules Bridault
95110 SANNOIS

- 1 - Éviter toutes sources de chaleur (UV, sauna, hammam, soleil, douche trop chaude) ;
- 2 - Éviter de se baigner en eau de mer ou piscine jusqu'à complète cicatrisation ;
- 3 - Ne pas gratter ni frotter les petites croutes résultant de la pigmentation jusqu'à ce qu'elles tombent ;
- 4 - Ne pas utiliser de cosmétiques, de produits démaquillants ou de crèmes à base d'acide de fruits ou de vitamines A et E ;
- 5 - Appliquer de la vaseline et/ou de la crème merveilleuse maximum 3 fois par jours en petite quantité.

Déroulement du Microblading & Microshading :

1. la praticienne désinfecte la zone du sourcil
2. un dessin au crayon sera réalisé en fonction de la morphologie du visage
3. une fois la forme validée par vos soins la praticienne vous montre l'aiguille et les pigments (la technicienne détermine la couleur, nous n'utilisons pas de noir pour les sourcils)
4. la praticienne ne commencera pas la pigmentation si vous n'êtes pas en accord avec la forme ou le pigment qui aura été déterminé.

- Partie réservé à la praticienne

Date de la prestation :/...../..... Date de la retouche :/...../..... (au plus tard)

Pigment(s) : N° lot
Pigment(s) :
Aiguilles : Nombre d'aiguilles :

Tarif sans retouche :

Offre Groupon sans retouche

Par la présente, j'accepte de me faire un maquillage semi-permanent sur mes sourcils

C - De ma responsabilité

Fait à :

Signature précédée de la mention « LU et APPROUVÉ » Le/...../.....